



A l'issue des élections municipales, chaque commune et communauté de communes adhérente au Parc naturel régional des Monts d'Ardèche doit désigner un délégué au sein de son conseil. Celui-ci est élu pour la durée du mandat. Le délégué est le représentant de sa collectivité auprès du Parc.



*Délégué au Parc, un rôle pour moi ?
Comment être utile pour ma commune ?
Comment remplir ma mission ?*

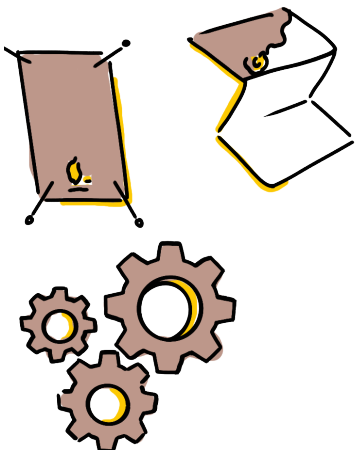
Le lien entre le Parc et ma commune

- > J'exprime les **intérêts et les besoins de ma commune** auprès du Parc.
- > Je diffuse à mes collègues élus locaux des **informations sur les actions en cours, les grands évènements et je relaie les appels à projet** du Parc.
- > Je présente le **bilan d'activités** annuel du Parc ou d'autres documents (Memento, guide techniques, vidéo, formations...) lors des conseils municipaux ou intercommunaux.
- > Je peux répondre à des **questions sur le Parc** (périmètre, projet, fonctionnement, ...) ou faire appel à un autre élu ou technicien pour une présentation en conseil municipal, conseil communautaire ou une réunion avec les habitants de ma commune.



Le lien entre le Parc et les habitants

- > Je suis à l'écoute en **identifiant les projets locaux à mettre en lien** avec le Parc et aussi les projets qui pourraient être aggravants/nocifs pour le territoire.
- > Je **partage les actions du Parc** avec les habitants, professionnels, écoles...
Pour m'aider, le Parc crée des outils d'information que je peux déposer en mairie ou dans un autre lieu de rencontres de ma commune (école, café, bibliothèque...).
 - Carte du Parc et des géosites UNESCO
 - Affiches et posters
 - Fanzine du Parc 3 fois par an
 - Mémentos techniques (pierre sèche, reconquête de la châtaigneraie, urbanisme...)
 - Agenda des animations avec plus de 180 rendez-vous grand public par an
- > Si je suis connecté sur les réseaux sociaux, je **peux suivre le Parc et relayer les informations** sur les réseaux de ma commune.

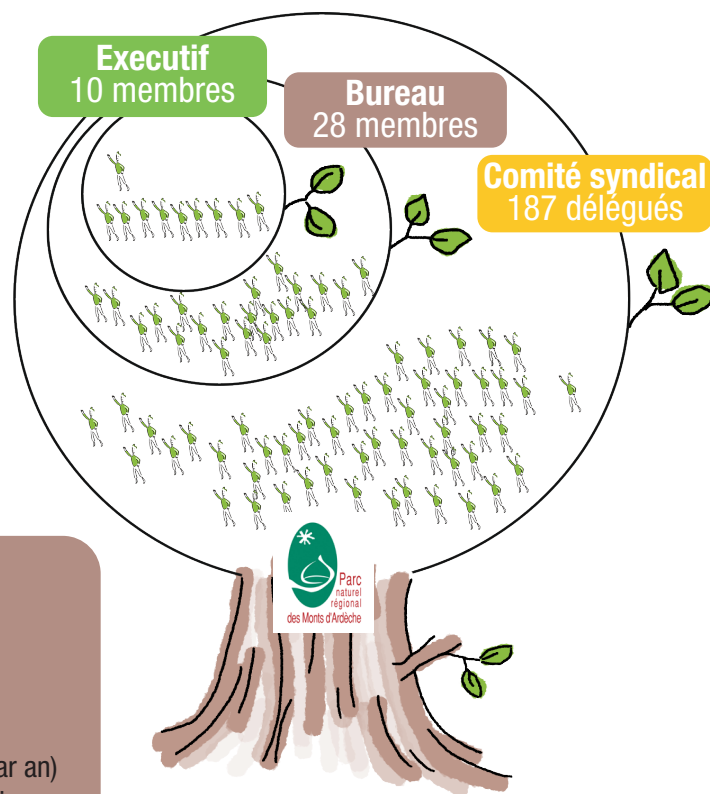


En tant que délégué du Parc

- > Je participe aux **Comités syndicaux**, 3 à 4 fois par an, à la Maison du Parc à Jaujac. Chaque année, un de ces comités est délocalisé.
- > Je participe à l'**élu's'tour**. Une ½ journée par an, en amont du comité syndical, partez à la découverte des réalisations locales faites sur intercommunalité en partenariat avec le Parc des Monts d'Ardèche. Une fois sur le mandat, je peux à mon tour accueillir les autres élus pour montrer les réalisations emblématiques ou innovantes de mon territoire.

Je peux aussi m'investir encore plus :

- > Je candidate pour être membre du **Bureau syndical** (6 réunions/an) et de l'exécutif du Parc (1 réunion/mois)
- > Je participe aux différents **groupes de travail** (réunions 2 à 3 fois/an selon les sujets) : commissions thématiques, comités de pilotage ou ateliers délégués sur des thématiques diverses : pierre-sèche, Maison du Parc, marque Valeurs Parc, Finances, Appel d'offres etc...
- > Je participe à la préparation de la **3ème Charte du Parc**, le projet de territoire 2029-2044.



Les + d'être délégué

- Améliorer ma connaissance du territoire
- Agrandir mon réseau
- Échanger avec les communes voisines
- Me former avec, par exemple, les Urba Sessions (1 journée 2 x par an)
- Participer au développement du territoire et à la transition écologique
- Défendre les intérêts de ma collectivité
- Bénéficier des conseils des techniciens sur les patrimoines naturels et culturels, la gestion forestière, le tourisme, l'agriculture, les projets culturels, l'éducation au territoire, l'urbanisme, la signalétique, les énergies renouvelables, l'alimentation...



Venir à la Maison du Parc

Parc naturel régional des Monts d'Ardèche
50, allée Marie Sauzet
07380 Jaujac

Accueil téléphonique : 04.75.36.38.60

Les numéros de téléphone directe et portable des agents de l'équipe sont accessibles sur le site internet.

Pour être informé régulièrement

- Le Fanzine, vous le recevrez dans votre boîte aux lettres.
 - La Newsletter, vous la recevrez régulièrement par mail. Pour abonner quelqu'un au Fanzine ou à la newsletter, il suffit de l'inscrire sur le site internet ou de communiquer son adresse postale par email : accueil@pnrma.fr
 - Facebook @[parc.desmontsardèche](https://www.facebook.com/parc.desmontsardèche)
 - Instagram @[parc_monts_ardèche](https://www.instagram.com/parc_monts_ardèche)
 - Site internet www.parc-monts-ardèche.fr
- Vous y trouverez les documents institutionnels (délibérations, dossiers des comités syndicaux ou des bureaux, ...) mais aussi les appels à projets (coup de pousse), des ressources (films, mémorandums, ...) les actualités et les noms des délégués Parc.
- L'application mobile Rando Ardèche – pour accéder à une offre de + de 800 randonnées (application gratuite)

